

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport du champ de formation

« Lettres, langues, sciences humaines
et sociales »

Présenté par

l'Université de Nantes

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Isabelle Tapiero, Geneviève Zembri,
co-présidentes

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation du champ

Le champ *Lettres, langues, sciences humaines et sociales* de l'Université de Nantes a été mis en place en 2013, sous forme de pôle. Il regroupe treize mentions de licence, quatre spécialités de licence professionnelle et quatorze mentions de master, ce qui constitue une offre variée. Ces différentes formations sont rattachées aux unités de formation et de recherche (UFR) de Lettres et Langues, Sociologie, Psychologie, Histoire-Histoire de l'art-Archéologie, Langues et Cultures Etrangères, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, à l'Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes, et à l'Institut de Formation et de Recherche en Français Langue Etrangère.

Certaines formations sont cohabitées ou en convention avec d'autres établissements : la licence *Histoire de l'art et archéologie* et le master *Sociologie* avec l'Université Catholique de l'Ouest à Angers ; le master *Psychologie* avec les universités d'Angers et de Rennes 2, ainsi qu'avec l'Université catholique de l'Ouest à Angers ; le master *Archéologie et histoire* avec les universités de Rennes 1 et Rennes 2.

Les formations de ce champ travaillent en partenariat avec les domaines Santé, Droit, Sciences et Techniques, l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'Université de Nantes ou d'autres disciplines dans d'autres universités (Géographie-Droit, Géographie Sciences, Philosophie).

Le champ *Lettres, langues, sciences humaines et sociales* de l'Université de Nantes est adossé à trois écoles doctorales et 15 laboratoires, dont trois unités mixtes de recherche (UMR) qui pour la plupart sont multi-sites, à l'échelle régionale ou transrégionale. Les écoles doctorales sont les suivantes : *Cognition, éducation, interactions ; Sociétés, cultures, échanges ; et Droit, économie, gestion, société et territoires*. Les laboratoires ont une activité scientifique nationale et internationale (publications, colloques, projets de recherche européens).

Les mentions et spécialités des masters sont articulées avec les axes de recherche des laboratoires.

Synthèse de l'évaluation de formations du champ

Les mentions de licences sont globalement cohérentes avec celles des masters (on notera toutefois que la filière sciences du langage est associée à la filière lettres en licence et à la filière langues en master). Elles se caractérisent par une certaine attractivité au niveau régional, le dynamisme et l'investissement des équipes pédagogiques, et préparent à une poursuite d'études ou peuvent dans certains cas déboucher sur l'emploi (licences *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* - STAPS, et *Sociologie*). Elles sont complémentaires et reflètent l'ensemble du champ.

Elles respectent le cadre référentiel des licences : une formation généraliste en première année (L1) avec des enseignements fondamentaux (formation qui peut conduire à différents parcours ou options, comme pour les mentions de licence de *Philosophie*, et de *Lettres*), un approfondissement en deuxième année (L2) avec une ouverture à d'autres disciplines, et une spécialisation en troisième année (L3) à partir de différents parcours (licence de *Sociologie*, licence de *Langues, littératures, et civilisations étrangères et régionales* - LLCER, licence de *Sciences et techniques des activités physiques et sportives*, et licence de *Psychologie*). Seule la licence *Sciences de l'éducation* fonctionne avec des modules en L1 et L2 et en année complète en L3. La mention de licence *Sciences du langage* n'existe qu'à partir de la L3, les deux premières années constituant un parcours de la mention de licence *Lettres*.

On peut s'interroger sur un risque possible de concurrence à terme entre la licence d'*Histoire de l'art et archéologie* de l'Université de Nantes, la licence d'*Histoire de l'art* de l'Université Catholique de l'Ouest, récente mais dynamique, même si ces deux formations fonctionnent dans le cadre d'un conventionnement. Une concurrence peut également être mentionnée pour le master *Psychologie* entre les spécialités *Psychologie sociale et du travail* de l'Université de Nantes et de l'Université Catholique de l'Ouest. La licence *Géographie et aménagement*, bien que géographiquement proche d'autres licences, ne semble pas connaître de concurrence ainsi que la licence *Philosophie* qui, contrairement à la plupart des licences de philosophie existant à l'échelle nationale, voit ses effectifs augmenter. Les quatre licences professionnelles : *Gestion et conduite de projets paysagers et environnementaux ; Développement durable des territoires, maîtrise des projets ; Langues étrangères appliquées : hôtellerie-restauration internationale, et Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives : activités aquatiques*, concernent des métiers bien identifiés et sont généralement en continuité avec les deux premières années des licences généralistes des mêmes disciplines. Leur attractivité ne leur fait pas craindre une éventuelle concurrence.

Les mentions de master s'inscrivent généralement bien à la suite des licences au sein de l'ensemble des filières, et peuvent conduire au doctorat. On peut cependant noter que certaines mentions de master, parfois du fait de la nomenclature, n'ont pas d'équivalent en licence (master *Ingénierie et gestion des interventions sociales et médico-sociales*, master *Français langue étrangère*, master *Information et communication*, et master *Médiation, expertise et valorisation culturelle*). La spécialisation de la formation en master est progressive et transversale et conduit à des métiers généralement bien identifiés. On peut souligner l'originalité des thématiques atlantiques du master *Histoire et histoire de l'art*.

Les contenus pédagogiques sont en général adaptés aux diplômes concernés et aux objectifs des formations.

Il existe des dispositifs de découverte des métiers en licence. Le stage en licence est parfois inexistant (licence *Sciences du langage*), facultatif (licence *Sociologie*, licence *Langues étrangères appliquées*, licence *Lettres* et licence *Philosophie*) ou obligatoire mais court (quelques semaines). La dimension professionnalisante reste souvent insuffisamment explicitée en licence (*Sociologie*, *Psychologie*, *Langues étrangères appliquées*, *Lettres*) ou n'apparaît qu'au cours de la troisième année (licence *Langues, littératures, et civilisations étrangères et régionales*). Elle est bien développée en licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* et en licence *Philosophie*. La professionnalisation est plus développée en master.

L'apprentissage est inexistant (sauf pour le master *Sociologie*), ce qui peut représenter une lacune pour la professionnalisation. La formation continue et la validation d'acquis restent peu développées, à l'exception du master *Français langue étrangère*, et du master *Ingénierie et gestion des interventions sociales et médico-sociales*, où paradoxalement les étudiants de formation continue sont plus nombreux que les étudiants en formation initiale.

Les formations sont dans l'ensemble adossées à des laboratoires de recherche reconnus et parfois multiples, ce qui permet aux étudiants de bénéficier en cours des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et de participer à des projets scientifiques (stages en laboratoire, projets, fouilles, etc.), et ce parfois dès la licence. Seul le master *Ingénierie et gestion des interventions sociales et médico-sociales* n'est adossé à aucune unité de recherche, ce qui pose un problème pour la formation des étudiants ainsi que pour le rayonnement national et international de la formation.

Les accords ERASMUS (European Action Scheme for the Mobility of University Students) et autres accords de mobilité internationale sont fréquents, mis à profit dans quelques licences principalement par de la mobilité sortante des étudiants, mais peu utilisés par les enseignants (licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales*, licence *Sociologie*, licence professionnelle *Langues étrangères appliquées : hôtellerie-restauration internationale*, licence *Langues étrangères appliquées*) et également par les étudiants de master (master *Etudes européennes et internationales* et master *Histoire et histoire de l'art*). Les masters *Langues étrangères appliquées* et *Sociologie* sont des formations d'excellence pour l'international, avec une politique de stages à l'étranger largement valorisée. Enfin, le master *Français langue étrangère* sort également du lot principalement par le fait que le recrutement des étudiants est largement international (29 % des étudiants viennent de l'étranger). On peut notamment souligner l'ouverture internationale appuyée sur la recherche des masters *Etudes européennes et internationales*, *Langues étrangères appliquées*, *Médiation, expertise et valorisation culturelle*, ainsi que le parcours *Europe des licences Langues, littératures, et civilisations étrangères et régionales, Histoire et Philosophie*.

On notera la faible place accordée aux langues et à l'anglais en particulier dans les volumes horaires de certaines licences (licence *Histoire* (sauf parcours *Europe*), licence *Histoire de l'art et archéologie*, licence professionnelle *Gestion et conduite de projets paysagers et environnementaux*, licence *Psychologie*) et dans certains masters (master *Français langue étrangère*, master *Géographie et aménagement* (sauf pour le parcours *Géographie et aménagement des espaces maritimes*). *A contrario*, la licence de *Philosophie* accorde une place importante à l'apprentissage des langues.

On peut s'interroger sur la disparition du dispositif d'aide à la réussite des étudiants (Plan Réussite Licence) justifiée par la suppression de financements de l'Etat. Il existe des cours de méthodologie du travail universitaire dans certaines L1, auxquels s'ajoute du tutorat en licence *d'Histoire de l'art et archéologie* et en licence de *Sociologie*. Les effectifs restreints des licences professionnelles légitiment, cela peut se concevoir, l'absence de dispositif particulier. Il existe trop peu de passerelles entre les formations (à l'exception de celles entre la licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* et celle de *Lettres*, et entre la licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* et celle de *Langues étrangères appliquées*).

L'enseignement est majoritairement assuré en présentiel (à l'exception de l'un des parcours du master *Français langue étrangère*, ouvert également à distance ainsi que du master *Etudes européennes et internationales*, parcours *Droit international et européen des droits fondamentaux*). Il faut souligner la réalisation de simulations avec des études de cas dès la licence de *Sciences de l'éducation*, et les études de terrain variées organisées en licence

Géographie et aménagement. Des jeux de simulations font partie intégrante de la formation et de l'évaluation en master *Langues étrangères appliquées*.

L'enseignement des logiciels utiles aux métiers visés par chaque formation est prévu dans les maquettes dès la licence (systèmes d'information géographique, bureautique, etc.). La préparation à la certification informatique et internet (C2i) n'est cependant pas toujours proposée en licence. Il faut souligner la place importante du numérique dans le master *Médiation, expertise et valorisation culturelle* ainsi que pour la spécialité *Métiers de l'archéologie* du master *Archéologie et histoire*. En revanche, on peut regretter l'absence de cours d'informatique en master *Etudes européennes et internationales* et le faible usage du numérique en général dans un certain nombre de licences et de masters.

Les modalités d'évaluation des connaissances ne sont pas toujours détaillées dans les dossiers. Quand elles le sont, on peut voir qu'elles sont cohérentes avec les objectifs des formations. Le contrôle continu est dominant. Les règles de compensation pourraient parfois être davantage précisées dans certains dossiers. Les dossiers sont lacunaires à propos des dispositifs d'accueil de publics diversifiés (salariés, sportifs de haut niveau, personnes en situation de handicap, etc.). Des aménagements sont parfois proposés. Par exemple, il existe un régime spécial en deux ans et une possibilité de dispense d'assiduité en licence d'*Histoire*.

Les étudiants de L1 sont recrutés par la procédure admission post-bac. Le recrutement est sélectif pour le parcours *Europe* de la licence d'*Histoire*, de la licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales*, de la licence de *Philosophie*, ainsi que pour les licences professionnelles, et la plupart des masters pour l'entrée en deuxième année (M2), ce qui reste, pour ces derniers, assez classique. Par contre, les spécialités des masters *Psychologie* et *Sociologie* portées par l'Université Catholique de l'Ouest d'Angers sélectionnent dès l'entrée en première année du master (M1), ce qui rompt le principe d'égalité entre étudiants d'une même mention de master.

On peut noter la diversité disciplinaire des candidats aux masters et l'échelle interrégionale du recrutement. Les effectifs de l'ensemble des formations sont stables ou en croissance (excepté en master *Géographie et aménagement*, en L3 et en master *Sciences du langage*, ainsi que dans la spécialité à finalité recherche du master *Psychologie*), ce qui montre une réelle attractivité. Les licences *Sciences et techniques des activités physiques et sportives*, *Psychologie*, et *Langues étrangères appliquées* (anglais-espagnol), *Histoire de l'art et archéologie* limitent leurs capacités d'accueil en raison de leur forte attractivité. Les taux de réussite sont généralement satisfaisants en L3, élevés en licence professionnelle (de l'ordre de 90 %), et en masters. Le taux de passage de la L1 à la L2 est parfois particulièrement bas (licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales*, licence *Langues étrangères appliquées*, licence de *Lettres*, licence de *Sciences et techniques des activités physiques et sportives*, etc.). Les licences de *Psychologie* et de *Géographie et aménagement* se caractérisent cependant par un très bon taux de réussite en L1.

Le suivi des étudiants diplômés reste un point qui peut être largement amélioré. En licence, ce suivi n'existe pas toujours. Quand il est fait, il relève du département, de l'UFR, de la cellule locale d'insertion professionnelle, ou des services centraux de l'université, mais les données ne sont pas systématiquement présentées ni analysées dans les dossiers, ou sont trop anciennes ou parcellaires. Dans la plupart des licences, il ne concerne que les étudiants qui poursuivent leur cursus dans un master de l'établissement. La licence professionnelle *Développement durable des territoires et maîtrise de projets*, la licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives*, ainsi que la licence de *Sociologie* assurent, en interne, des enquêtes complètes. Les masters bénéficient en général des enquêtes de la cellule locale d'insertion professionnelle, du service universitaire d'information et d'orientation et/ou de la direction du master. Mais le nombre de répondants est parfois faible. On peut regretter l'absence de procédure de suivi des étudiants en master *Information et communication*, master *Ingénierie et gestion des interventions sociales et médico-sociales* et master *Langues étrangères appliquées*, parcours *Juriste trilingue*. Il serait donc nécessaire d'homogénéiser et de systématiser le suivi des étudiants dans toutes les formations.

Les taux d'insertion professionnelle ne sont pas systématiquement fournis, ce qui ne permet pas de faire un bilan global. Malgré tout, lorsqu'ils sont fournis, les taux sont très bons (master de *Psychologie*, master de *Langues étrangères appliquées*, spécialité *Métiers de l'archéologie* du master *Archéologie et histoire*) ou bons (master de *Sociologie*, master *Français langue étrangère*). On peut cependant noter que pour la licence professionnelle *Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives : activités aquatiques*, le taux d'insertion est faible et le taux de poursuite d'études est très élevé, ce qui n'est pas conforme à la finalité professionnalisante d'une licence professionnelle.

Les formations reposent sur les enseignants-chercheurs, largement impliqués dans leur fonctionnement et organisation. Certaines formations cependant ont un taux d'encadrement qui peut paraître bien faible (licence *Psychologie*, licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives*, master *Langues étrangères appliquées*). Les équipes sont bien diversifiées au regard des spécialités. Le partage des responsabilités de parcours et de mentions est en général clairement présenté. Selon les cas, des intervenants professionnels assurent une partie des

cours. Il manque parfois dans les dossiers des informations concernant l'origine des professionnels (métiers, entreprises, etc.) qui permettraient d'apprécier leur adéquation à la formation.

Dans deux cas, ces professionnels semblent peut-être trop nombreux par rapport aux enseignants-chercheurs (42 % et 58 % en licence *Histoire de l'art et archéologie*) ou pas assez pour remplir les objectifs de préprofessionnalisation indiqués (90 % d'enseignants-chercheurs en licence d'*Histoire*). On peut souligner également le nombre très important de vacataires (40 % des enseignements sont assurés par des vacataires extérieurs) en licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives*.

Il existe des conseils de perfectionnement (comprenant des professionnels) qui établissent un bilan annuel pour chaque formation et proposent des évolutions possibles (contenu des cours, évaluations, etc.). On peut noter une grande disparité d'organisation de ces conseils au niveau du champ *Lettres, langues, sciences humaines et sociales*. Par exemple, le master *Sciences de l'éducation* et de la formation ne bénéficie pas d'un tel dispositif. Certains conseils ne dépendent pas de la mention mais de l'UFR (licences *Sciences du langage, Philosophie, Lettres*, master *Information et communication*, qui dépendent de l'UFR Lettres et Langues). La mise en place de ces conseils semble trop récente pour que l'on puisse se faire une idée de leur efficacité.

L'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants existe mais n'est pas systématique. Quand cette évaluation existe, il peut y avoir parfois un faible taux de participation. De même, le suivi des compétences n'est pas systématique en licence comme en master. On peut parfois trouver des dispositifs comme le « carnet de route » ou le portefeuille de compétences, mais cela reste marginal.

Points forts :

- Les effectifs globalement stables ou en croissance (principalement en licence) montrent une bonne attractivité, confirmée par un recrutement parfois interrégional.
- La pluridisciplinarité en licence.
- L'équilibre entre théorie et pratique (travaux de terrain et aux mises en situation) dès la licence.
- Le lien fait avec la recherche dans certaines licences.
- Les taux de réussite qui sont globalement satisfaisants en licence (sauf en L1) et en master.
- Certaines formations se distinguent par leur caractère international (parcours *Europe* de la licence d'*Histoire*, de la licence *Langues, littératures, et civilisations étrangères et régionales*, et de la licence de *Philosophie* ; masters *Etudes européennes et internationales, Langues étrangères appliquées, Sociologie, Médiation, expertise et valorisation culturelle*).

Points faibles :

- Le suivi des étudiants diplômés n'est pas systématique. Les enquêtes faites ne fournissent pas toujours les informations attendues.
- L'enseignement des langues (dont l'anglais) est réduit dans plusieurs formations.
- Il y a généralement peu d'apprentissage, de formation continue et de validations d'acquis.
- Les stages ne sont pas toujours valorisés.
- Les procédures d'évaluation par les étudiants ne sont pas systématisées.
- Les conseils de perfectionnement sont parfois constitués dans le cadre de l'UFR et non pour chaque mention.
- Trop peu de passerelles sont prévues entre les différentes mentions de licence du champ.
- Les dispositifs d'aide à la réussite manquent, malgré une forte implication de certaines équipes pédagogiques.
- Les modalités d'accueil des personnes en situation particulière (étudiants en situation de handicap, salariés, sportifs de haut niveau, etc.) ne sont pas souvent précisées dans les dossiers.

Recommandations :

- Développer l'enseignement des langues dans toutes les formations.
- Développer l'apprentissage et la préprofessionnalisation (notamment les stages) davantage dès la licence, et prendre en compte les stages dans la validation.
- Remettre en place des dispositifs d'aide à la réussite en L1 (au regard des taux d'échec) et favoriser les passerelles entre les formations.
- Améliorer le suivi des étudiants diplômés.
- Développer l'usage du numérique.
- Mettre en place des procédures d'autoévaluation quand elles n'existent pas.
- Homogénéiser le fonctionnement des conseils de perfectionnement pour toutes les mentions.
- Clarifier les modalités d'accueil des personnes en situation particulière (étudiants en situation de handicap, salariés, etc.).

Avis global du comité d'experts

Le champ *Lettres, langues, sciences humaines et sociales*, récemment créé à la demande de l'Université de Nantes pour structurer l'organisation interne de l'établissement, compte 25 % des mentions de licence et de master de l'établissement. Ce champ donne une certaine cohérence et visibilité à l'ensemble d'une offre de formation très diversifiée en Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales par rapport aux autres formations regroupées au sein des champs *Droit, économie, gestion, Sciences, Technologie, Santé* et de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation.

Le champ *Lettres, langues, sciences humaines et sociales* de l'Université de Nantes propose l'offre la plus large par rapport aux autres universités de la ComUE - Université de Bretagne Loire. Ce statut ne semble pas menacé par le regroupement de ces universités au sein de l'Université de Bretagne Loire et permet de renforcer des coopérations existantes (M2 à finalité recherche en *Psychologie*, M2 *Sciences et techniques des activités physiques et sportives*, master *Archéologie et histoire*, etc.). En témoignent des effectifs par formation globalement stables ou en croissance.

Le champ *Lettres, langues, sciences humaines et sociales* bénéficie d'une visibilité nationale satisfaisante en raison de la variété des formations proposées, de l'originalité de certaines (par exemple, la thématique atlantique) et de leur adossement à des unités de recherche reconnues dans différentes disciplines (trois UMR du centre national de la recherche scientifique, CNRS). La visibilité internationale du champ se développe : le champ (tous diplômes confondus) regroupe 48 % de la mobilité internationale entrante de l'Université.

La mutualisation reste à parfaire au sein d'un champ regroupant 8000 étudiants (pour la totalité des formations). Elle concerne pour le moment les examens (la moitié des 850 épreuves par semestre et par session est mutualisée entre les formations et les différents niveaux) et les langues (mutualisation de cours de langues à effectifs inégaux entre UFR). Une mutualisation renforcée des cours de langues serait utile pour toutes les formations. Au vu de la taille du champ et de la variété des disciplines concernées, un travail de plus forte cohésion entre les UFR Lettres et Langues, d'une part, et les UFR Sciences Humaines et Sociales, d'autre part, pourrait être mené, pour harmoniser certains fonctionnements entre les mentions (conseil de perfectionnement à mettre en place, lorsque cela n'est pas le cas, au niveau des mentions, par exemple), et également renforcer la possibilité de passerelles et/ou de semestres communs (à l'intérieur du master *Lettres et Philosophie*, par exemple). Une réunion mensuelle des directeurs des huit UFR permet de mettre en place des dispositifs communs. Une procédure de suivi systématique des étudiants diplômés pourrait être mise en place et une réflexion sur l'ouverture à l'apprentissage de certaines formations à vocation professionnelle pourrait être engagée.

Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ DE NANTES

Nantes, le 30 mai 2016

Haut Conseil de l'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Suivi par : Soizic GOURDEN
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
Soizic.gourden@univ-nantes.fr
+33 (0) 240998407

Objet: Retour sur le rapport d'évaluation du Champs formation : LLSHS

L'université de Nantes remercie l'HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de l'Université de Nantes.

Vous trouverez ci-après les réponses des responsables de formations ou de composante aux interrogations formulées dans les rapports et les commentaires sur les recommandations communiquées.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces retours, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération la meilleure.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président Formation et Vie
Universitaire

Dominique AVERTY



UNIVERSITÉ DE NANTES

Éléments de réponse aux rapports d'évaluation de l'HCERES

Identification de la formation :

Champ de formation	LLSHS
Type (Licence, LP, Master)	Tous
Intitulé du diplôme	CHAMP LLSHS
Responsable de la formation	Jean-Marie Lardic et André Ndobó

Observations :

En réponse à la remarque formulée p.6 du rapport HCERES concernant le champ de formation LLSHS : « On peut cependant noter que pour la licence professionnelle Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives : activités aquatiques, le taux d'insertion est faible et le taux de poursuite d'études est très élevé, ce qui n'est pas conforme à la finalité professionnalisante d'une licence professionnelle ».

Le pôle LLSHS tient à préciser que cette appréciation semble fondée sur les éléments communiqués mais qui ne s'appuient que sur une promotion, qui plus est de 21 étudiants. En effet, l'enquête menée par la Cellule Locale d'Insertion Professionnelle de l'UFR STAPS, réalisée en 2014 sur la promotion 2012-2013, fait état de deux anciens étudiants en recherche d'emploi. Cette situation s'explique par leur souhait d'obtenir un emploi dans un périmètre très délimité, fortement demandé. Cela ne remet pas en cause, de notre point de vue, la capacité de la formation à permettre l'accès rapide à l'emploi ; tous les étudiants diplômés qui le souhaitent peuvent actuellement trouver un emploi à temps plein grâce à leur diplôme dans les six mois maximum.

Par ailleurs, le taux relativement élevé de poursuites d'études mentionné dans les résultats de l'enquête 2014 est atypique par rapport à la réalité de l'insertion professionnelle des étudiants des années précédentes et de leur trajectoire de formation. Les deux étudiants de cette promotion 2012-2013 ayant poursuivi en master étaient déjà titulaires par ailleurs d'une licence générale en STAPS ; ils ont préféré réaliser une année de formation dans la licence AGOAPS : activités aquatiques, pour obtenir, par sécurité, un diplôme professionnalisant avant de poursuivre leurs études. Parmi les autres étudiants en poursuite d'études, trois d'entre eux ont réorienté leur formation vers une licence STAPS générale, et trois se sont engagés dans des formations professionnalisantes complémentaires, non universitaires. La poursuite d'études dans ce contexte n'est pas à entendre vers une poursuite en Master mais bien vers une recherche de compléments de formation visant à élargir le champ de compétences des jeunes diplômés.

A propos de la remarque formulée p.7 du rapport HCERES à propos des conseils de perfectionnement : « par exemple, le master Sciences de l'éducation et de la formation ne bénéficie pas d'un tel dispositif ».

Le pôle LLSHS ne comprend pas pourquoi il est fait référence à ce master en particulier, puisque les autres masters de l'UFR Lettres et Langues sont dans la même situation, le conseil de perfectionnement dépendant de l'UFR et pas des mentions.

Il précise aussi qu'il est prévu que les conseils de perfectionnements seront organisés par mention dans le prochain projet d'offre de formation porté par l'UFR Lettres et Langues.